



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64612

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître, les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

Le secrétariat général du comité interministériel des villes a été réorganisé en 2009, conformément aux orientations définies par le décret du 14 mai 2009 relatif aux instances de la politique de la ville. Simultanément ses effectifs ont été réduits de 74 à 69. Dans ce cadre, et lorsque cela est possible, les secrétariats sont mutualisés entre plusieurs départements, les procédures rationalisées et des prestations sont sous-traitées (reproduction, routage, mise en page...). Néanmoins, les effectifs de catégorie C ne permettant pas de répondre à l'ensemble des besoins des services, de nombreux agents, quel que soit leur niveau, sont amenés à gérer une partie de la logistique de leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64612

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11092

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1778